

En 2010, le canton de Vaud a renoué avec la croissance, après une année marquée par un ralentissement de l'activité économique et l'augmentation du chômage. En 2010, le PIB vaudois enregistre une progression de 2,6%, le chômage ne progresse plus.

Marché du travail

La reprise économique s'est traduite sur le marché de l'emploi par la diminution de moitié des personnes en réduction d'horaire de travail (chômage technique) et par une certaine régression du chômage. Néanmoins, celle-ci reste limitée en regard de la croissance économique, le taux de chômage cantonal passant de 5,9% à 5,6% du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Aussi, les prestations et les mesures de réinsertion des chômeurs dans le monde du travail ont été maintenues à un niveau élevé. De même, la surveillance du marché du travail est restée soutenue, notamment dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, afin de prévenir le dumping social ou salarial et lutter contre le travail au noir.

En outre, le Conseil d'Etat a autorisé en décembre la mise en consultation d'un projet d'assurance cantonale perte de gain maladie pour les chômeurs. Sa vocation est d'assurer la continuité de leur revenu aux personnes malades qui ne toucheraient plus leur indemnisation chômage du fait de leur maladie.

Promotion du canton

Afin de conserver la richesse et la variété du tissu économique vaudois, qui a fortement contribué à surmonter la crise de 2008-2009, le Canton a poursuivi sa politique de promotion économique et de son image à l'extérieur.

2010 est la première année de fonctionnement de Greater Geneva Bern Area (GGBA), la nouvelle structure commune de prospection à l'étranger de six cantons de Suisse occidentale basée à Lausanne.

En octobre, une délégation vaudoise s'est rendue en Chine - à Shanghai et dans la province du Jiangsu - où deux accords cadres de coopération ont été signés par le Canton avec des responsables politiques. A l'occasion de ce déplacement, cinq accords cadre ont également été conclus entre parcs technologiques.

En Suisse, le canton a été en août l'hôte d'honneur du Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier où sa présence a été appréciée.

Sport

Le Canton et la ville de Lausanne se sont également déplacés à Vancouver à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver pour entretenir leur statut de capitale olympique et de canton hôte des organisations sportives internationale, facteur très favorable à leur rayonnement. En 2010, une 50^e organisation sportive internationale s'est installée dans le canton : l'Association des comités nationaux olympiques. Afin de renforcer liens et synergies dans ce secteur, un projet de « Cluster sport » a été lancé en 2010. Il prévoit de mettre en réseau les acteurs présents dans le canton, dans le domaine du sport, de la formation, de la recherche, de la santé et de l'économie.

Logement

La bonne tenue de l'économie du canton, ne dément pas son attractivité. Si la croissance démographique est incontestablement un atout, le canton est confronté à une sévère pénurie de logements et à une hausse des loyers. Le Conseil d'Etat a mis en œuvre les mesures décidées fin 2009 (appui aux communes dans leur politique de logements, soutien aux logements étudiants, extension de l'aide individuelle au logement) et a édité la brochure « Produire des logements » qui expose les soutiens du Canton aux communes dans ce domaine. Il a par ailleurs décidé en 2010 d'encourager la réalisation d'appartements protégés à loyers abordables destinés aux personnes âgées. Un projet de loi sur la préservation du parc locatif est en outre actuellement en consultation publique.

Agriculture

Dans le domaine agricole, où la Confédération exerce de larges compétences, le Conseil d'Etat s'attache à se donner le maximum de marge de manœuvre. La nouvelle loi sur l'agriculture, entrée en vigueur en janvier 2011, doit permettre à l'agriculture vaudoise de tirer parti au

mieux des nouvelles dispositions fédérales.

Le Canton est intervenu à plusieurs reprises auprès de la Confédération. Au côté d'autres cantons, il a pris la défense du Haras national d'Avenches, menacé par des projets fédéraux d'économies et entamé des négociations avec le Conseil fédéral. Le Conseil d'Etat a par ailleurs obtenu de la Confédération que la spécificité des produits vaudois (Reblochon de Moudon, Miel de Provence ou Volaille de Champagne) soit intégrée à l'accord avec l'Union européenne sur les appellations d'origine protégée (AOP) et les indications géographiques protégées (IGP). Avec l'aval du Conseil d'Etat, le Département de l'économie a adhéré à l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort, afin de limiter les excès de libéralisation des échanges commerciaux qui menacent les intérêts de l'agriculture vaudoise.

Le Service de l'agriculture s'est profondément réorganisé en 2010. Sa direction s'est installée sur le site de Marcelin, à Morges.

Loteries

En octobre 2010, le nouveau dispositif de répartition des bénéfices d'exploitation des grandes loteries est entré en vigueur. La répartition des bénéfices de la Loterie romande est désormais assurée dans le canton par deux fondations indépendantes de l'Etat.

Territoire

Le Conseil d'Etat a adopté la modification de la Loi sur le plan de protection de Lavaux. L'objectif de ce projet, actuellement examiné par le Grand Conseil, est de consolider la protection actuelle de ce site exceptionnel.

La première adaptation du Plan directeur cantonal a été adoptée : référence pour la politique territoriale du Canton, ce document intègre notamment l'avancement des projets d'agglomérations, les parcs naturels régionaux et péri-urbain et complète la planification des éoliennes.

En novembre, le Canton a signé des accords avec la Confédération sur les prestations pour les trois premiers projets d'agglomération (Lausanne-Morges, de la région yverdonnoise et le projet franco-valdo-genevois) et un protocole additionnel aux conventions initiales avec les partenaires de chaque agglomération.

Groupes de prestations
51.1 Etat-major

51.1 Etat-major

Etat-major : appui au Chef du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

Groupes de prestations
51.2 Ressources humaines

51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

Groupes de prestations
51.3 Finances

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
51.4 Informatique

51.4 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

Groupes de prestations
51.5 Activités spécifiques

51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Gestion et suivi du dossier Banque cantonale vaudoise (BCV)
- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, SAGEFI
- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Agriculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.

LFAIE - Loi sur l'acquisition d'immeuble par des personnes à l'étranger (Lex Koller)

En ce qui concerne les ventes de logements de vacances, le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud, fixé à 175 unités, a été suffisant pour la première fois depuis près de dix ans. Non seulement le Canton n'a pas eu à solliciter l'octroi d'un contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons, mais il n'a même pas utilisé l'entier du contingent ordinaire, les 12 unités restant disponibles à fin 2010 étant reportées sur 2011.

Le fléchissement de la demande de logements de vacances par des personnes à l'étranger, déjà amorcé l'année passée, s'est en effet accentué en 2010. Cette situation n'est pas propre au Canton de Vaud, mais concerne toute la Suisse puisque seul le Canton du Valais a sollicité des unités supplémentaires.

Le DEC est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. La décision de répartition prise pour l'année 2011 s'est calquée sur celle prise pour 2010. Elle a été publiée dans la FAO en novembre 2010 et n'a pas été contestée. La stabilité du système, et donc une meilleure prévisibilité, a été privilégiée, dans l'attente de nouvelles bases de répartition.

La problématique plus globale de la gestion des résidences secondaires, notamment sur le plan de l'aménagement du territoire, fait actuellement l'objet des réflexions d'un groupe de travail réunissant le SELT, le SDT, le SG-DEC ainsi qu'un consultant extérieur. Ce groupe a pour objectif l'élaboration d'une fiche du Plan directeur cantonal en matière de résidences secondaires ainsi que, de manière connexe, de critères de répartition du contingent LFAIE. Il y a lieu de rappeler que les problématiques sont liées puisque la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est une mesure d'accompagnement liée à une abrogation de la Lex Koller, les cantons étant invités à « désigner les territoires où des mesures particulières doivent être prises en vue de maintenir une proportion équilibrée de résidences principales et de résidences secondaires ».

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Présence vaudoise à Saignelégier

En septembre 2008, le Conseil d'Etat a accepté l'invitation du Marché-Concours à participer comme hôte d'honneur à son édition 2010, en août.

Il a confié la direction et la responsabilité du projet au DEC. C'est ainsi que Jean-Claude Mermoud a porté ce projet avec l'appui de son Secrétariat général.

A la fin de 2009, un comité de pilotage présidé par le chef du Département de l'économie a été établi. Il était composé du préfet du Gros-de-Vaud, du chef du Service de l'agriculture, de la secrétaire générale adjointe du Département de l'économie et coordinatrice du projet. Le chef de projet désigné, agriculteur et enseignant à l'Ecole d'agriculture de Marcelin, a dirigé le travail de neuf centres de compétences, composés d'une ou de plusieurs personnes. Les neuf centres avaient les responsabilités suivantes : communication, exposition chevaline, Milices vaudoises, cortège, diligence, allée gourmande, activités culturelles, protocole et logistique. C'est ainsi qu'ont travaillé ensemble des membres de l'administration de l'Etat, de l'économie privée, ainsi qu'Agridea, Art de vivre, l'Office du tourisme vaudois et l'Office des vins vaudois.

Un travail important a été fourni. Le comité d'organisation a pu s'appuyer sur de nombreux bénévoles qui n'ont compté ni leur temps ni leur peine. L'union de toutes les bonnes volontés a permis à la manifestation de se dérouler comme si tout était naturel et évident. Cette simplicité apparente implique beaucoup de préparation en amont. Les questions de protocoles, de logistique, de communication, de contacts préalables ont occasionné un travail souterrain considérable de la part de chaque groupe de travail.

Le programme mis sur pied poursuivait trois objectifs : resserrer les liens entre deux cantons, qui sont traditionnellement proches, mais qui ne partagent aucune frontière, promouvoir le canton et ses produits et saisir l'occasion de cette manifestation très populaire pour manifester le profond désaccord des deux cantons avec la proposition du Conseil fédéral de couper les subventions du Haras national d'Avenches.

La manifestation a connu un record d'affluence avec 60' 000 entrées enregistrées. Quelque 500 Vaudois ainsi que 130 chevaux ont contribué à marquer la présence du canton dans diverses occasions : annonce de leur arrivée par une diligence, exposition, concours et spectacles de chevaux, cortège, concerts, rencontres politiques, banquet, promotion des produits du terroir.

Deux membres de la direction de projet appartiennent au Secrétariat général du Département de l'économie (secrétaire générale adjointe, responsable financière). Cette direction a organisé, planifié et coordonné les activités du groupe de travail. Elle a élaboré et mis en oeuvre le budget global (CHF 300'000.- accordés par le Grand Conseil dans le cadre du vote du budget 2010 de l'Etat de Vaud), tout en assurant la comptabilité. La secrétaire de direction a également apporté un appui important. Dans son rôle d'état-major, la direction de projet avait aussi à informer et à consulter le Comité de pilotage, le chef du département de l'économie et le Conseil d'Etat.

Quelques données chiffrées pour 2010

Dossiers LFAIE

334 dossiers ont été traités en 2010. Il y a lieu de relever que les infractions portées à la connaissance du département sont de plus en plus nombreuses. Le département est ainsi souvent confronté aux difficultés d'établir le caractère effectif d'un domicile en Suisse revendiqué par des personnes à l'étranger pour échapper aux restrictions imposées par la loi (surfaces admissibles notamment). Le DEC a procédé à plusieurs enquêtes destinées à vérifier le respect de la loi et a dénoncé quatre cas au Juge d'instruction cantonal. ([Voir aussi les événements qui ont marqué 2010](#)).

Office cantonal de conciliation

L'office a été saisi dans le cadre de quatre conflits collectifs de travail qui concernent environ 250 employés. Deux conflits ont été réglés par signature d'un accord, les deux autres sont toujours en suspens.

Consultations

En 2010, Le Secrétariat général a préparé 7 réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a répondu à 9 consultations cantonales et à 25 consultations fédérales pour le compte du département

Traitements des recours adressés au Chef du département

Service	En suspens au 31.12.09	Recours 2010	Total	Irrecevable	Rayés du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.10
SAGR	14	29	43	15	5	8	1	1	30	13
OCV	2	6	8	0	0	3	1	1	5	3
SELT-LOGT	7	73	80	4	62	0	0	0	66	14
SELT-PCC	1	1	2	0	0	2	0	0	2	0
SDE	1	2	3	0	0	2	0	0	2	1
TOTAL	25	109	134	19	67	15	2	2	105	29

Groupes de prestations
59.0 Direction du service

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

Groupes de prestations
59.1 Promotion économique

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Développement Economique Suisse Occidentale (DEWS) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles.
- Conseil économique.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC).

Groupes de prestations

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

Groupes de prestations

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et pôles de développement économique

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglo, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

Groupes de prestations
59.4 Police cantonale du commerce

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Associations faïtières, notamment GastroVaud
- Organismes de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige.

Groupes de prestations
59.5 Logement

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud) et autres milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfetures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

Appui au développement économique

GGBa en fonction depuis le 1er janvier 2010

Conformément au planning annoncé en juillet 2009 par les Gouvernements des Cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève et Valais, l'Association "Greater Geneva Berne area" (GGBa) a officiellement débuté ses activités de promotion économique exogène pour le compte de ces six cantons de Suisse occidentale à partir du 1er janvier 2010.

Plus généralement, GGBa poursuit trois buts principaux :

- Développer un réseau et une structure d'acquisition d'entreprises répondant à la stratégie décidée par ses membres.
- Assurer une veille internationale en matière de promotion économique.
- Développer à l'étranger une image commune de la région composée de l'ensemble des Cantons membres et assurer la promotion de ceux-ci.

Pour mémoire, huit marchés sont couverts par GGBa, à savoir les États-Unis, la France, l'Allemagne et l'Italie ainsi que les quatre pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). Outre la mission d'acquisition d'entreprises étrangères potentiellement intéressées à venir s'établir en Suisse occidentale, le GGBa a également pour but de promouvoir une image commune de la région en rassemblant, sous sa bannière, les atouts et compétences complémentaires des cantons-membres, dans un contexte où les Pays, régions et les villes du monde entier se livrent une concurrence croissante en termes d'investisseurs, d'emploi et de revenus.

Au titre des avancées les plus significatives dans la mise en place et déploiement progressif de ce nouveau modèle de collaboration intercantonale, on mentionnera les points saillants suivants:

- L'entrée en fonction, en date du 1er février 2010, du Directeur de GGBa, M. Philippe Monnier, et celle d'un Directeur adjoint, désigné en fin d'année. On rappellera à cet égard que la structure du centre directeur en Suisse - dont le siège est à Lausanne - se veut légère afin de concentrer les forces sur les activités de prospection et d'acquisition.
- La restructuration et la consolidation du réseau des agents GGBa actifs à l'étranger (au nombre de 17), effectives dès décembre 2010, après un important travail d'évaluation et d'équilibrage des forces sur les huit marchés prospectés.
- L'élaboration, puis le déploiement des outils marketing et de communication communs à toute la région, sous la forme de brochures thématiques et d'un site Internet (voir sous www.ggba-switzerland.ch).
- Le renforcement de la culture d'entreprise par le développement d'outils de formation, d'une part, et de gestion des prospects (CRM), d'autre part, communs au réseau des agents et à celui des antennes cantonales d'implantations (soit le DEV pour le Canton de Vaud).

Le budget de GGBa a été fixé à CHF 4'130'000.- par année. La répartition financière entre les cantons a été établie sur la base d'une analyse des facteurs territoriaux d'attractivité, de laquelle il ressort un financement de CHF 880'000.- par le Canton de Vaud. La durée minimale de l'engagement des cantons au sein de GGBa a été fixée à trois ans.

Au surplus, les résultats 2010 de GGBa feront l'objet d'une conférence de presse le 31 mars 2011.

Renforcement des missions du Développement économique du Canton de Vaud (DEV)

Du fait que GGBa concentre ses activités de prospection sur huit marchés (voir supra) à l'égard desquels les cantons-membres ont souhaité communément donner la priorité, le Canton de Vaud a parallèlement pris l'option de prospecter pour son propre compte d'autres marchés particulièrement prometteurs en regard des atouts de son tissu économique. A cette fin, le Conseil d'Etat a décidé de compléter la mission d'implantation d'entreprises étrangères sur sol vaudois dévolue au DEV par un volet complémentaire de prospection sur les marchés de Grande-Bretagne, Canada, Turquie et Japon, non couverts par GGBa. Une nouvelle convention de prestations, tenant compte de ces nouveautés, a donc été passée entre le canton et le DEV, dont la subvention a été portée à CHF 1,6 million par an. Au surplus, les résultats 2010 du DEV feront l'objet d'une conférence de presse durant le mois d'avril 2011.

Soutiens cantonaux renforcés aux actions communales en faveur du logement

Alors que l'attractivité du Canton de Vaud sur le plan économique continue d'être dopée, notamment par la libre-circulation des personnes, par la bonne santé de l'économie suisse et cantonale en comparaison internationale ainsi que par une stabilité des conditions-cadre fiscales due à des finances publiques fédérales et cantonales saines, des pressions grandissantes sur le volume disponible de logements adaptés aux besoins prépondérants de la population vaudoise ainsi que sur les infrastructures de transport se font sentir, relayées au niveau politique par des interventions parlementaires.

Dans un contexte de pénurie persistante de logement (taux de vacance de 0,5%), où la construction de nouveaux objets ne permet pas d'absorber la forte croissance démographique à l'échelle vaudoise depuis 2007, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer son action en matière de promotion et d'incitation à la production de nouveaux logements. Considérant le cadre libéral et subsidiaire qui caractérise la législation vaudoise sur le logement, le Gouvernement a décidé de renforcer son soutien aux actions communales en faveur du logement, étant entendu que la proximité et la connaissance dont disposent les communes en matière de disponibilité foncière et de besoins en habitat de leurs résidents en font des acteurs centraux de la problématique.

Fort de ce constat, le Département de l'économie a publié en mai 2010, à l'occasion d'une nouvelle édition des Assises du logement, une brochure "Produire des logements". En tant qu'outil de communication et de sensibilisation, cette brochure présente les principales causes de la pénurie - au centre desquelles figure la rareté du foncier effectivement disponible -, le rôle prépondérant conféré par la loi sur le logement aux communes - et la pertinence, dès lors, de développer et mettre en oeuvre des politiques du logement communales plus actives - ainsi que les nouvelles mesures de soutien financier et conceptuel que le canton entend apporter aux partenaires communaux, à savoir :

- un soutien financier aux politiques foncières communales à hauteur de CHF 50 millions;
- un soutien technique et financier à l'élaboration de politiques communales plus actives ("Objectif logement");
- des statistiques et outils de pilotage actualisés et renforcés;
- un suivi renforcé des projets de construction de logements par les divers services compétents de l'administration;
- un renforcement de la Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM).

Afin d'assurer la diffusion de ces leviers d'action sur l'ensemble du territoire cantonal, le SELT a débuté, et poursuivra en 2011, un cycle d'information aux communes à travers les régulières Assemblées de Syndics.

Parallèlement au renforcement des aides financières cantonales à la production de logement tel que décrit plus haut, le Département de l'économie entend profiter de la révision en cours de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pour étoffer les outils et mesures en matière d'aménagement du territoire propres à favoriser la construction de logements répondant aux besoins prépondérants de la population vaudoise. Dans cette même finalité, il entend également renforcer la promotion du modèle DDP / Coopératives de logements qui offre une solution complémentaire et réaliste au modèle économique du marché libre, notamment en terme de limitation des risques de surchauffe sur le marché immobilier.

Shanghai 2010

Dans ses efforts de coupler les actions de promotion économique exogène à celles endogènes en faveur des PME ou institutions vaudoises désireuses de profiler leurs biens et services sur les marchés étrangers, le Conseil d'Etat - sur la base de l'expérience très positive à Moscou en 2009 - a organisé une action de promotion en Chine du 9 au 17 octobre 2010.

Inscrite dans le cadre de l'Exposition universelle de Shanghai, cette mission diplomatique et économique a été emmenée par les Chefs du DFIRE et du DEC. Une trentaine d'entrepreneurs vaudois et des représentants de la Ville de Lausanne, sous la conduite de son syndic Daniel Brélaz, ont accompagné la délégation officielle.

À Shanghai, la délégation a été reçue par le vice-maire Dengji Tang. Les relations entre la mégapole de 20 millions d'habitants et les autorités vaudoises ont été évoquées dans un contexte d'ouverture et d'échanges. En présence de représentants d'organisations économiques chinoises et vaudoises, des experts des deux pays se sont exprimés lors d'une journée consacrée à l'innovation, aux échanges en matière de recherche scientifique, aux collaborations industrielles et aux opportunités d'investissements.

La délégation s'est ensuite rendue dans la province du Jiangsu. Avec ses 80 millions d'habitants, cette riche province est la troisième de Chine de par sa contribution au PIB national. Dotée d'une main-d'oeuvre qualifiée, cette région compte plusieurs parcs technologiques et industriels d'importance nationale. Reçu par le vice-gouverneur de la province, le Chef du DEC a signé deux accords cadres de coopération entre le Canton de Vaud et les autorités régionales. Les directions du Parc scientifique de l'EPFL (PSE), d'Y-Parc à Yverdon-les-Bains et du Biopôle à Epalinges ont par ailleurs signé cinq accords de coopération avec les parcs technologiques des métropoles de Wuxi, de Nanjing et de Suzhou. Cette mission a également permis de visiter nombre d'entreprises, dont les suisses Logitech et Bobst, ou encore le numéro un des technologies photovoltaïques, Suntech.

Les entrepreneurs vaudois qui accompagnaient la délégation officielle se sont confrontés à l'extraordinaire dynamisme économique de Shanghai et de la province du Jiangsu. Ils ont pu évaluer les perspectives de développement sur le marché chinois et de promouvoir les centres de développements technologiques du Canton de Vaud auprès des milieux économiques chinois.

Mise en consultation de la Politique d'appui au développement économique (PADE 2011-2016)

En application des articles 7 à 10 de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), le Département de l'économie a élaboré, courant 2009-2010, un avant-projet de Politique d'appui au développement économique (PADE), dont la procédure de consultation publique a été lancée début décembre.

Considérant que la LADE est une loi-cadre, il incombe à la PADE de préciser les périmètres d'intervention de la loi qui la fonde en terme d'éligibilité des partenaires et projets économiques aux aides financières cantonales, voire fédérales au titre la Nouvelle politique régionale (NPR).

La méthodologie suivie lors de l'établissement de ce document repose, comme le demande la LADE en matière d'élaboration de stratégies de développement économique, sur une analyse forces/faiblesses/menaces/opportunités (Analyse SWOT) multiniveaux, dont ressortent 11 enjeux centraux :

Trois enjeux transersaux:

- Efficience et efficacité de la gouvernance régionale, cantonale et supracantonale.
- Rayonnement et notoriété de la place économique et touristique vaudoise par le biais d'une promotion intégrée (image commune).
- Outils de suivi et d'évaluation de l'évolution du tissu économique vaudois, de l'économie des régions et des politiques sectorielles (veille stratégique).

Huit enjeux thématiques :

- Diversification du tissu économique par un soutien à des secteurs et types d'activités ciblés, innovants et à fort potentiel de développement.
- Réponse adaptée aux besoins des PME et Start-up en matière d'aiguillage, de conseils et de financement.
- Innovation en vue de la création d'entreprises et d'emplois industriels à haute valeur ajoutée.

- Internationalisation du tissu économique vaudois.
- Développement d'une offre touristique cohérente et de qualité, répondant à la demande des hôtes séjournant sur sol vaudois ou des excursionnistes et qui soit coordonnée avec la promotion du secteur.
- Disponibilité d'une offre de terrains et de locaux adaptée en fonction des besoins, du secteur et du type d'activités des entreprises, coordonnée avec la politique du logement.
- Renforcement de la vitalité socio-économique des centres.
- Valorisation économique des ressources naturelles, du patrimoine et des savoir-faire.

En regard de chacun de ces onze enjeux figurent des axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en buts opérationnels, comme autant de jalons destinés à guider l'action du Conseil d'Etat, du DEC et du SELT en matière de développement économique durant la période 2011-2016.

Alors que ces onze enjeux ainsi que les axes stratégiques et buts opérationnels qui en découlent forment le coeur de la PADE, celle-ci est par ailleurs mise en perspective par la description du cadre politico-juridique fondant l'intervention de l'Etat dans le champ économique en Suisse et dans le Canton de Vaud, par une analyse de l'environnement et de la conjoncture socio-économiques, par un rappel des outils et moyens financiers mis à disposition de la LADE ainsi que par la mise en exergue d'enjeux connexes à la PADE, soit des enjeux économiques dépendant d'autres politiques publiques portées par l'Etat.

Enfin, la PADE est accompagnée de trois annexes stratégiques qui en font partie intégrante, mais dont la spécificité justifiait de leur consacrer une rédaction pour elles-mêmes, à savoir:

- Les Enjeux du Tourisme vaudois (2010)
- L'actualisation de la Politique des Pôles de développement (PPDE)
- L'actualisation des secteurs et types d'activités prioritaire de la politique d'appui au développement économique.

Mise en consultation de la Loi sur la préservation du parc locatif (LPPL)

En fin d'année, le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), destiné à maintenir la substance de logements loués. Ce texte a pour vocation de renforcer la cohérence du dispositif de surveillance et de régulation du marché locatif et introduit aussi des simplifications et certains assouplissements.

Le projet en consultation propose de fusionner deux lois qui partagent l'objectif de maintenir l'offre de logements loués: la loi sur la démolition, la rénovation et la transformation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR) et la loi sur l'aliénation d'appartements loués (LAAL). En vertu de ces deux textes actuellement en vigueur, les travaux et les ventes susceptibles de porter atteinte à la substance du parc locatif doivent faire l'objet d'une autorisation cantonale.

Leur fusion dans une nouvelle loi est l'occasion d'augmenter la cohérence et donc l'efficacité du dispositif, grâce notamment à l'unification de définitions et à des simplifications. Le projet de loi prévoit également d'assouplir modérément certaines dispositions et procédures.

Le projet prévoit une définition claire et objective de la notion de pénurie de logements qui serait établie par district. Ainsi, ce n'est que dans les districts où le taux de vacance serait inférieur à 1,5% que seraient soumis à autorisation la vente d'appartements ou les travaux d'importance. Les situations locales spécifiques pourraient néanmoins être prises en compte à l'échelle de la commune.

Certaines catégories d'immeubles particuliers seraient exclues du régime d'autorisations: les bâtiments comprenant jusqu'à deux logements (trois si l'un est occupé par le propriétaire), ceux de très haut standing et ceux qui sont classés par les Monuments historiques. De même, les travaux de peu d'importance (moins de 30% de la valeur ECA contre 20% aujourd'hui) pourraient être dispensés d'autorisation.

De nouveaux motifs d'autorisation de travaux sont proposés: si les transformations permettent à des coûts raisonnables d'améliorer l'habitabilité du logement, d'économiser l'énergie ou de recourir aux énergies renouvelables, elles seront acceptées. Le projet introduit aussi le principe d'information des locataires en cas de travaux.

Dans un cadre précis, la nouvelle loi conserverait ainsi un régime d'autorisations nécessaires pour vendre les appartements loués ou y réaliser des travaux. Un système de surveillance, allégé mais réel, serait également maintenu, afin de veiller au respect des conditions auxquelles les autorisations auront été accordées.

Cet avant-projet tient compte des postulats des députés Frédéric Borloz et Jean-Michel Dolivo et des remarques formulées lors de la consultation d'un premier projet de LPPL opposé à la motion du député Armand Rod, qui n'avait finalement pas été adoptée par le Grand Conseil.

Création d'une nouvelle base de données "Terrains"

Après une phase d'analyse des besoins, menée en 2009 notamment auprès des associations régionales et du DEV, le SELT a, conjointement avec la DSI, mandaté en 2010 une société informatique et des experts en immobilier pour réaliser la nouvelle base de données terrains et locaux du canton. Cette application informatique sera mise en production à fin février 2011, après une phase de validation et de formation.

Cet outil partagé permettra à tous les acteurs cantonaux et régionaux d'offrir une prestation de qualité en faveur des entreprises à la

recherche de solutions immobilières. La grande nouveauté consiste dans l'implication des associations régionales comme principaux contributeurs et utilisateurs de cette base de données.

Création de la Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC) et du Fonds du sport vaudois

En septembre 2010, le Conseil d'Etat a adopté les actes constitutifs et les règlements d'organisation des deux nouvelles Fondations chargées d'assurer la répartition des bénéfices de la Loterie romande (LoRo) en faveur du social, de la culture et du sport. Il a par ailleurs désigné les présidents et membres desdites fondations. Entrées en fonction dès le 1er octobre, elles ont succédé à la Société vaudoise d'aide sociale et culturelle (SVASC), respectivement au Fonds du sport.

La Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC) assure depuis lors la répartition des dons de la Loterie romande dans les domaines de la culture, du social, de la formation et la recherche, de la conservation du patrimoine et de l'environnement. Le Fonds du sport vaudois fait de même dans le domaine du sport.

Cette nouvelle structuration répond aux exigences de la Confédération sur la nécessité de renforcer l'indépendance des organes de répartition des bénéfices de la LoRo vis-à-vis de l'Etat. Leur statut de fondation permet de concrétiser cet objectif. Dans le même esprit, il a été décidé que le chef du Département de l'économie - en tant qu'autorité de délivrance d'autorisations et de surveillance des loteries - ne présiderait plus le Fonds du sport vaudois.

Groupes de prestations
52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

Groupes de prestations

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

Groupes de prestations
52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre écisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Groupes de prestations

52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs
- Entreprises.

Événements marquants, évolutions significatives

Reprise économique marquée mais lente amélioration sur le marché de l'emploi

En 2010, le canton de Vaud a pleinement profité de la reprise économique. Son produit intérieur brut (PIB) est en nette progression (+2.6%) et cette croissance devrait demeurer soutenue en 2011. Le canton tire parti comme la Suisse des effets bénéfiques du rebond de la conjoncture mondiale, combinés à la solidité et à la bonne diversification de sa propre économie. En témoignent au niveau du marché du travail le nombre de personnes au chômage technique (RHT), qui a été divisé par six en l'espace de 12 mois, et les flux migratoires qui, bien qu'inférieurs à l'année record de 2008, ont retrouvé des niveaux comparables à ceux observés depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux en 2002.

Les effets de cette vigoureuse reprise tardent pourtant à se faire sentir sur le taux de chômage du canton de Vaud qui décroît lentement et passe de 5.9% au 1er janvier à 5.6% le 31 décembre 2010. Le nombre de chômeurs inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) baisse de 5% à 18'718 et celui des demandeurs d'emploi de 2.1% à 24'712. La population des chômeurs de moins de 20 ans enregistre la plus forte baisse (-14%), suivie par celle des 20 à 29 ans (-12.5%). Objet des préoccupations du Service de l'emploi (SDE), la part des personnes au chômage depuis plus de 24 mois augmente toutefois de 34.1% à 1'220 personnes.

Compte tenu de la persistance d'un taux de chômage supérieur à 5%, le DEC a sollicité à deux reprises du Conseil fédéral le renouvellement de l'augmentation du nombre d'indemnités de chômage. Les chômeurs vaudois de plus de 30 ans ont ainsi bénéficié de 520 jours d'indemnisation au maximum en lieu et place de 400 durant toute l'année sous revue. Cette ultime allocation d'indemnités supplémentaires prendra fin le 31 mars 2011 avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'assurance-chômage adoptée par le Peuple le 28 septembre.

En 2010 dans le canton de Vaud, 32'887 personnes ont été indemnisées par les différentes caisses de chômage pour un montant total de près de 600 millions de francs. Parmi celles-ci, la Caisse publique a versé 531 millions au titre des prestations individuelles (indemnités de chômage) ou collectives (mesures de réinsertion, RHT, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

Assurance perte de gain maladie pour les personnes au chômage (APGM)

Dans la perspective d'amoindrir les risques de paupérisation d'une population déjà précarisée et sur décision du Conseil d'Etat, le SDE a mis en consultation fin 2010 un projet de loi cantonale sur l'assurance perte de gain maladie pour les personnes au chômage.

Cette assurance cantonale qui sera intégrée à la loi sur l'emploi (LEmp) permettra de verser des prestations complémentaires aux bénéficiaires d'indemnités de chômage en incapacité passagère de travail, totale ou partielle, en raison d'une maladie ou d'une grossesse et qui ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage. Le projet prévoit des prestations équivalentes aux indemnités de chômage que la personne toucherait si elle ne se trouvait pas en incapacité de travail. Les prestations et le fonctionnement de cette assurance seront financés par des cotisations prélevées sur les indemnités de chômage des assurés.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Conseil et suivi des demandeurs d'emploi et services aux entreprises

En 2010, le SDE a maintenu un niveau élevé de ressources et de prestations pour faciliter la réinsertion rapide des demandeurs d'emploi dans le monde du travail. Les quelques 240 conseillers ORP ont ainsi suivi et conseillé, en moyenne mensuelle, plus de 24'600 demandeurs d'emploi et effectué 232'928 entretiens. 10'339 places vacantes (+ 16%) ont été acquises et traitées à l'occasion de 4'242 visites d'entreprises. Cette intense activité de placement, cumulée à l'octroi substantiel de mesures favorisant le retour à l'emploi (Allocation d'initiations au travail, stages professionnels) a permis à 19'696 demandeurs d'emploi de se réinsérer sur le marché du travail en 2010.

Intensification et simplification de l'activation des demandeurs d'emploi

Le SDE a poursuivi l'activation rapide des demandeurs d'emploi par le biais de mesures se rapprochant au plus près d'une situation de travail. A cet effet et en marge de la démarche SimpA, le SDE a cherché à optimiser les processus d'octroi des mesures d'insertion par les ORP. Cette action visait principalement à simplifier les procédures relatives à l'octroi de stages professionnels (6 mois), de stages d'essai (3 semaines) et de programmes d'emploi temporaire (3 mois). Ces mesures permettant à la fois de conserver un rythme de travail et d'acquérir de nouvelles connaissances, il est en effet impératif que les chômeurs puissent en disposer de manière aisée afin de favoriser une reprise d'emploi rapide et d'agir sur la durée moyenne du chômage.

Contrôle et régulation du marché du travail

Dans un marché du travail encore perturbé, le SDE a maintenu un haut niveau de vigilance pour prévenir le dumping salarial et lutter contre le travail au noir. Du 1er janvier au 31 décembre, il a donc procédé à 1'004 contrôles en entreprise dans les secteurs non-conventionnés de l'économie. Les normes régissant l'activité de 230 établissements publics ont été vérifiées au titre de la convention passée avec les partenaires sociaux dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. 989 employeurs du domaine de la construction ont également été contrôlés par les inspecteurs des chantiers. Au surplus, le SDE a mené 398 contrôles en santé et sécurité au travail sur l'ensemble du canton et l'Inspection de la Ville de Lausanne (ITL) a opéré de même à 354 reprises sur le territoire communal. Globalement, ce sont donc près de 3'000 contrôles qui ont été réalisés dans l'économie vaudoise au titre des Mesures d'accompagnement, de la lutte contre le travail au noir ou en santé et sécurité au travail.

Procédures d'extension CCT 2010

- CCT du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le Canton de Vaud: extension de l'avenant du 1.1.2010 ;
- CCT du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le Canton de Vaud: prorogation de l'extension (procédure séparée de la précédente) ;
- CCT de la ferblanterie, de la couverture et de l'installation sanitaire dans le Canton de Vaud: extension de l'avenant du 1.1.2010 ;
- CCT de la ferblanterie, de la couverture et de l'installation sanitaire dans le Canton de Vaud: prorogation de l'extension (procédure séparée de la précédente) ;
- CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud: extension de l'avenant du 2.12.2009 ;
- CCT Métal-Vaud: extension de l'avenant sur les salaires 2010 et prorogation de l'extension ;
- CCT des garages du Canton de Vaud: extension de l'avenant du 1.1.2010 et prorogation de l'extension ;
- CCT des bureaux d'ingénieurs géomètres vaudois: extension de la CCT de base ;
- CCT du commerce de détail de la Ville de Lausanne: extension de l'avenant du 11.12.2009 et prorogation.

Nouvelles mesures de réinsertion

Pour répondre aux exigences du marché de l'emploi, le SDE adapte en permanence son offre de mesures d'insertion professionnelles destinées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage et du Revenu d'insertion. Confronté à l'augmentation du chômage de longue durée, il s'est attaché à développer deux modules, sous forme de projet pilote, spécifiquement adaptés aux besoins de ces demandeurs d'emploi, soit "Travailler en EMS" et "Ingeus" :

- le premier module, développé en collaboration avec le secteur médico-social, comprend une formation de base de 20 jours suivie d'une période d'activité de 8 mois en EMS dans l'une des 2 filières professionnelles du secteur médico-social, accompagnement (animations / soins) ou secteur hôtelier (intendance / cuisine) ;
- le second, confié à un partenaire privé actif sur le plan international dans les politiques de réinsertion, est un nouveau programme de reclassement et d'accompagnement intensif ouvert à tout chômeur suivi depuis plus de 9 mois par l'ORP. Il a pour objectifs de valoriser les atouts et d'accroître la motivation du demandeur d'emploi tout en l'accompagnant de manière personnalisée dans ses recherches et ses premiers pas dans un nouvel emploi.

Plan de relance de la Confédération – Mesures de stabilisation

Pour lutter contre le chômage des jeunes et encourager la formation continue, le Parlement fédéral a libéré des crédits exceptionnels pour le financement d'un programme de stabilisation de l'économie. Décliné en plusieurs volets, ce programme autorise notamment l'octroi d'une aide financière aux entreprises recrutant des chômeurs de moins de 30 ans sans grande expérience professionnelle ainsi que le financement partiel de mesures de formation durant les périodes de réduction de l'horaire de travail jusqu'au 31 décembre 2011. Dans le canton de Vaud, 50 chômeurs ont bénéficié de cette aide ponctuelle à l'embauche, à raison de 1'000 francs par mois durant les 6 premiers mois de contrat, et plus de 75'000 francs ont été octroyés à 15 entreprises pour la mise sur pied de mesures de formation durant les périodes de chômage technique au sein des entreprises.

Groupes de prestations
54.1 Agriculture

54.1 Agriculture

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale.

Descriptif

- Elaboration, pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction des exigences de la politique agricole fédérale.
- Gestion du système des données agricoles et versement des contributions fédérales et cantonales (paiements directs, contributions écologiques, soutien à l'élevage...).
- Surveillance des prestations de vulgarisation pour les professionnels de la terre (formation continue, conseil d'exploitation, animation rurale).
- Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles, du tourisme rural et soutien à l'économie alpestre.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Etablissement de préavis techniques à l'attention du Service du développement territorial pour les projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir ou pour les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire portant atteinte aux terres agricoles ou à l'activité agricole.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales.
- Instances et organisations officielles et professionnelles de la branche agricole, de l'élevage, de l'économie laitière, de la promotion des produits et de la formation professionnelle agricole cantonales, intercantionales et nationales.
- Personnel du Service et agents extérieurs.
- Paysans et paysannes vaudois (toutes branches confondues).
- Station cantonale de la culture des champs.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Commissions foncière rurale et d'affermage.
- Institutions et Office du crédit agricole (FIA, FIR, OVCA, Prométerre).
- Office Eco'Prest (Prométerre).
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE.
- Office Central Vaudois de la Culture Maraîchère.
- Maraîchers et arboriculteurs professionnels.
- Office arboricole professionnel, comité et direction.
- Union fruitière lémanique, comité et membres.
- OFAG, AGRIDEA, UMS, FUS, USL, FVPL, UFL.
- Association pour la promotion des produits agricoles.
- Association vaudoise pour le tourisme rural, OTV, ADNV, ADPE.
- Centre romand de compétences du tourisme rural (tourisme-rural.ch).
- Propriétaires d'immeubles situés en milieu rural.

Groupes de prestations
54.2 Enseignement agricole

54.2 Enseignement des métiers du champ professionnel de l'agriculture

Enseignement professionnel agricole et gestion des exploitations pédagogiques.

Descriptif

- Formation professionnelle agricole à Agrilogie Grange-Verney
- Formation professionnelle des métiers du cheval à Agrilogie Grange-Verney
- Formation professionnelle agricole à Agrilogie Marcelin (agri-viticulteurs)
- Formation professionnelle des branches spéciales de l'agriculture (viticulteurs, cavistes) à Marcelin
- Formation continue agricole et des branches spéciales de l'agriculture (viticulteurs, cavistes)
- Gestion de stations cantonales pour assurer les tâches légales et la recherche appliquée
- Administration, accueil et intendance des centres d'enseignement
- Gestion du domaine de Grange-Verney (Marcelin fait l'objet du groupe de prestations viticulture)
- Préparation et suivi des essais pour le compte de la recherche et de la vulgarisation
- Recherche et valorisation de nouveaux produits
- Mise à disposition de références techniques et économiques

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement (Agrilogie Grange-Verney et Marcelin)
- Participants aux formations modulaires / formations continues
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées
- Organisations professionnelles

Stations et services à disposition des agriculteurs

- Station de protection des plantes
- Station pour la cultures des champs
- Station cantonale de zootechnie
- Laboratoire d'analyse des sols et des fourrages
- Station cantonale d'arboriculture

Groupes de prestations
54.3 Viticulture

54.3 Viticulture

Office cantonal de la viticulture : économie, contrôles et conseils vitivinicoles, régie des Domaines de Marcelin et des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve.

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes.
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange, de la maturation et des stocks.
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire du vignoble.
- Analyses et conseils oenologiques.
- Assistance et conseils aux exploitants vaudois dans la culture de la vigne.
- Régie et exploitation des Domaines de Marcelin et des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve.
- Organisation, suivi, valorisation et vulgarisation d'essais viticoles.
- Participation à l'enseignement pratique aux élèves des écoles du site de Marcelin.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture.
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes viticoles.
- Interprofession vitivinicole vaudoise.
- Office des vins vaudois.
- Commission des désignations des vins vaudois.
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB).
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants).
- Société coopérative "Cave Vaudoise".
- SCAV.
- Hospices cantonaux / CHUV.
- SCRIS.
- SAGEFI.
- SFFN.
- SIPAL.
- SESA.
- Consommateurs en général.
- Médias spécialisés.
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil.
- Pépiniéristes-viticulteurs.
- Domaines de l'Etat.
- Acheteurs de plants de vigne.
- Ecoles d'agriculture cantonales vaudoises.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneron de Vevey.

- Fondation du Château de Chillon.
- Fédération vaudoise des vigneron.
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.
- Elèves des centres d'enseignement : Agrilogie Marcelin, CEMEF, CEPM.
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Associations professionnelles arboricoles, maraîchères et horticoles.
- Clientèle privée.
- Grossistes et détaillants.
- Musée Vaudois de la Vigne, du Vin et de l'Etiquette.

Groupes de prestations
54.4 CEMEF

54.4 CEMEF

CEMEF, Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

Descriptif

- Formation professionnelle initiale de gestionnaire en intendance (CFC de GEI)
- Formation professionnelle d'employé(e) en économie familiale (CCC d'EEF)
- Formation école en économie familiale (5 mois - cours des Marcelines)
- Formation professionnelle supérieure de paysanne / gouvernante de maison (brevet fédéral)
- Formation modulaire de base en économie familiale
- Formation modulaire dans le cadre de la licence en agritourisme

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Apprenti(e)s gestionnaires en intendance
- Gestionnaires en intendance formation en cours d'emploi (art.32 OFPr)
- Apprenties employées en économie familiale
- Jeunes et adultes de la formation en école
- Participant(e)s aux formations modulaires de base et aux formations modulaires supérieures
- Participant(e)s aux formations continues
- Organisations professionnelles

Événements marquants, évolutions significatives

Agriculture

Année agricole et météo

Après un long hiver, avec des températures très basses et de fréquentes chutes de neige en région de plaine, le printemps s'annonçait très beau et chaud. Toutefois, la fin du printemps fut pluvieuse, fraîche et exceptionnellement peu ensoleillée, alors que le début de l'été fut très sec et très chaud. Le reste de l'été et l'automne furent dominés par un temps changeant, avec un bel arrière automne.

Les céréales ont souffert des conditions climatiques, de même que les cultures fruitières et les cultures maraîchères; quant aux vendanges, elles furent de belle qualité. L'année fut mauvaise pour le bétail de boucherie, en particulier les porcs, tandis que le secteur laitier n'est pas parvenu à maîtriser la gestion d'une offre excédentaire, maintenant une forte pression sur les prix. Sur un plan général, les exportations souffrent de la faiblesse de l'euro, notamment pour le fromage.

Politique agricole

Bien que de plus en plus contestée, la libéralisation du marché des produits agricoles s'est encore accentuée cette année par l'introduction du principe du Cassis de Dijon. Ainsi, tout produit alimentaire commercialisé dans l'Union européenne peut désormais entrer sur le marché suisse, moyennant une simple décision de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). A fin septembre, déjà sept demandes avaient reçu une décision positive. Du «fromage blanc» peut ainsi être importé et commercialisé en Suisse, même s'il ne satisfait pas aux prescriptions techniques en vigueur en Suisse. La seule condition requise est que le produit satisfasse aux normes en vigueur au sein de l'Union européenne et du pays d'origine. Les décisions rendues par l'OFSP sont de portée générale. Ceci signifie que chaque décision est une brèche dans la législation suisse, puisque tout produit correspondant aux mêmes spécifications techniques pourra être commercialisé en Suisse sans autorisation particulière.

Les négociations avec l'Union européenne en vue de conclure un ALEA (accord de libre échange agricole) s'avèrent plus longues et difficiles que prévu et l'UE montre peu d'empressement à négocier la suppression des barrières non tarifaires au commerce avec la Suisse. Le Département de l'économie est aussi devenu membre de l'ASSAF, association suisse pour un secteur agro-alimentaire fort, dès 2010, afin de contribuer à contenir les velléités d'excessive libéralisation des échanges commerciaux lorsqu'elle menace les intérêts vitaux de l'agriculture vaudoise. Enfin, la conclusion d'un accord sur la libéralisation des produits agricoles à l'OMC n'a pas encore pu aboutir en 2010.

Au plan cantonal, c'est l'adoption de la loi du 7 septembre 2010 sur l'agriculture vaudoise par le Grand Conseil qui confirme la réponse du Gouvernement à la motion P.-A. Pidoux datant de 2002 et qui permet de regrouper la politique agricole du Canton en un seul texte cohérent, actualisé et doté de nouveautés adaptées à l'évolution des conditions-cadre fédérales, ceci avec effet dès 2011. Le Service de l'agriculture a pu appuyer, techniquement et juridiquement, la commission parlementaire qui a examiné le projet de loi de septembre 2009 à mars 2010.

Le nouvel acte législatif constitutif de la politique agricole cantonale était un des objectifs du programme de législature et va permettre de tirer parti dans les meilleures conditions des possibilités ou opportunités offertes aux agriculteurs par la législation fédérale, que ce soit pour maintenir et accroître la valeur ajoutée au niveau de la production agricole vaudoise ou dans l'optique d'anticiper les changements annoncés dès 2014 dans le cadre du développement des paiements directs (programmes volontaires, projets collectifs agro-environnementaux ou paysagers, etc). La prochaine entrée en vigueur des nouveaux textes cantonaux a fait l'objet de près d'une dizaine de conférences d'information, en commun avec Prométerre, principalement à destination des agriculteurs.

Au niveau des relations intercantionales, l'élection de M. F. Brand à la présidence de la Conférence suisse des chefs de Service de l'agriculture (KOLAS) permet d'étendre le rayonnement des prises de position vaudoises sur le plan national tout en bénéficiant d'un canal d'information privilégié quant à l'évolution de la politique fédérale. En complément de cet investissement, le Canton de Vaud a accueilli les 9 et 10 septembre 2010 l'assemblée générale annuelle de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (LDK-CDA), dans la région de Lavaux.

Dans le même contexte des relations extérieures, le Service de l'agriculture a accompagné un représentant des Commissions européennes pour une visite de terrain dans le domaine des prestations écologiques de l'agriculture vaudoise.

Enfin, le Service de l'agriculture a contribué très directement à une reconnaissance mutuelle, entre la Suisse et l'UE, des appellations d'origine contrôlées afin que celle-ci ne porte pas préjudice aux dénominations vaudoises traditionnelles existantes (Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or AOC, Miel de Provence, Reblochon vaudois).

Consultations fédérales et cantonales

La politique agricole est déterminée par les dispositions fédérales en la matière ; elle est conditionnée par les dispositions relatives à l'environnement, eaux, air, forêts, nature et territoire. Le SAGR a participé à 27 consultations fédérales et cantonales. Les propositions les plus significatives concernaient les eaux et les forêts par rapport à l'agriculture.

Interventions parlementaires

Au Grand Conseil, 11 interpellations, postulats, résolutions ou initiatives cantonales auprès des Chambres fédérales ont été déposés qui concernaient directement ou indirectement l'agriculture.

Paiements directs

En raison d'une excellente récolte en 2009, les quotas de betterave sucrière ont dû être réduits en moyenne d'environ 7% en 2010. Hormis la diminution de la valeur de la production cantonale, cette réduction représente une diminution de près d'un million de francs de la contribution versée pour la culture de la betterave sucrière, dans le cadre des paiements directs versés à l'agriculture. Par ailleurs, les contributions pour l'exploitation des terrains en pente ont été augmentées à 410 Frs, respectivement à 620 Frs par hectare, pour les pentes de 18 à 35% et celles supérieures à 35%. Les contributions d'estivage ont aussi été augmentées, passant de 320 Frs à 330 Frs par pâquier normal.

Au plan cantonal, le total des paiements directs alloués pour l'exercice 2010 a représenté un montant de 232 millions de francs (équivalant à 2009), auquel se sont ajoutés 18,3 millions de primes de cultures (-4%), 11,1 millions de contributions d'estivage (+4%) et 3,8 millions de contributions écologiques particulières (+19%).

Viticulture

Réglementation vitivinicole

Au terme d'un premier exercice, l'application du règlement sur les vins vaudois du 27 mai 2009 a laissé apparaître la nécessité de certaines adaptations. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé d'élargir le droit à la dénomination "Salvagnin" aux lieux de production ou aux communes, d'autoriser les communes qui ont fusionné à indiquer le nom de la nouvelle commune sur les étiquettes de leurs vins et de supprimer la notion de "chemin carrossable" comme élément de détermination des limites d'un "clos".

Il a fixé l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux Premiers grands crus (PGC) au 15 novembre 2010 et en a complété les conditions d'octroi.

La Commission des PGC a élaboré son règlement d'organisation et de fonctionnement. Approuvé par le chef du Département de l'économie, ce texte est entré en vigueur simultanément aux modifications précitées. Dès lors, les vins de millésime 2010 répondant aux critères exigés pourront déjà bénéficier de cette mention prestigieuse.

Suivi de la Flavescence dorée

- Dépistage du vecteur *Scaphoideus titanus*

La présence de *S. titanus* a été mise en évidence à Lavaux, dans le Chablais et à La Côte.

En revanche, aucune capture de *S. titanus* n'a été réalisée dans les vignobles du Nord vaudois.

- Lutte contre le vecteur *Scaphoideus titanus* dans les pépinières

Conformément aux directives édictées par le service phytosanitaire fédéral, deux traitements insecticides à base de lambda-cyhalothrine ont été imposés pour toutes les pépinières implantées à Lavaux, dans le Chablais et à La Côte.

- Informations aux viticulteurs

Des informations ciblées ont été diffusées par le canal du bulletin phytosanitaire de l'OCV afin que les viticulteurs soient en mesure de reconnaître la flavescence dorée, de la différencier du bois noir et d'en annoncer les foyers suspects.

- Annonce des foyers suspects et diagnostic moléculaire PCR

La campagne d'information précitée a débouché sur un unique cas symptomatique nécessitant une analyse PCR réalisée par Agroscope Changins. Celle-ci a démontré qu'il s'agissait de bois noir et non pas de flavescence dorée.

Coccinelle asiatique

La coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*) a beaucoup fait parler d'elle depuis sa découverte dans notre pays en 2004, en raison du risque de faux goûts qu'elle peut occasionner aux vins lorsque des individus présents dans les grappes sont écrasés au cours des opérations de vendange et de pressurage.

Mais contrairement à ce qui s'est passé aux Etats-Unis, ce risque paraît exagéré dans nos contrées car aucun cas de pullulation sur vigne n'a été recensé à ce jour. Cela s'explique par le fait qu'*Harmonia axyridis* se nourrit de pucerons dont les colonies ne se développent jamais sur vigne.

Evolutions susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'Office

Les difficultés d'ordre économique que subit depuis plusieurs années la branche vitivinicole tendant à perdurer, l'office sera vraisemblablement plus encore mis à contribution en matière de blocage-financement des vins, d'octroi d'aides du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables et d'écoulement des vins issus des Domaines cantonaux. Dans le cadre de sa nouvelle mission liée à la promotion des produits, il

est prévisible que les requêtes de contributions financières s'accroissent.

Formation professionnelle agricole

En 2010, Agrilogie a réorganisé les exploitations agricoles de Grange-Verney. L'objectif principal des exploitations des écoles est la formation. L'exploitation agricole et l'exploitation arboricole et maraîchère de Grange-Verney ont été fusionnées et placées sous la direction du doyen de l'école d'agriculture. Ainsi, le responsable pédagogique de l'école gère directement cet outil de formation. L'utilisation de l'exploitation agricole dans le cadre de la formation sera encore développée avec l'aide de tout le corps professoral.

Immobilier et infrastructures

L'an 2010 a vu la réaffectation après rénovation complète et transformation de la Maison Moret et du bâtiment des Sélectionneurs sur le site de Marcelin. Après 10 mois de travaux, le SAGR a quitté la rue Caroline à Lausanne pour renforcer la présence de l'agriculture à Morges, site historique de l'Ecole cantonale d'agriculture et de viticulture.

La dernière étape de rénovation du bâtiment de l'école d'agriculture et de viticulture de Marcelin, construit en 1920-1922, a démarré en juillet de cette année par la transformation totale de la cuisine et du réfectoire qui ne satisfaisaient plus aux normes actuelles et accusaient une vétusté certaine. La réouverture du réfectoire est prévue pour le début de février 2011.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Agriculture

Politique agricole (administration)

- Règlements d'application de la LVLAgr

5 règlements d'application de la loi du 7 septembre 2010 sur l'agriculture vaudoise ont été rédigés par le SAGR avec l'appui des autres services concernés et des partenaires professionnels. Ils ont été adoptés le 15 décembre 2010 par le Conseil d'Etat, permettant d'abroger 29 textes (règlements et arrêtés) en vigueur sous le régime des législations antérieures, elles aussi abrogées (7 lois).

Il s'agit d'un règlement d'application général (formation, mesures sociales, procédures, etc.) et de 4 règlements spécialisés : promotion de l'économie agricole, crédit agricole, agroécologie et protection des végétaux. Ce dispositif est entré en vigueur le 1er janvier 2011.

- Système de contrôle interne

Démarré en 2009, le développement d'un système de contrôle interne et de management de la qualité a été poursuivi dans le domaine de l'application des paiements directs et des diverses contributions agroenvironnementales, en collaboration étroite avec les cantons de GE, JU et NE. Une description de l'ensemble des processus de travail a été réalisée. A terme, il est prévu de simplifier la saisie des données agricoles par le développement d'un nouveau logiciel qui sera mis à disposition des exploitants agricoles dans un environnement plus convivial et adapté à la future évolution des paiements directs esquissée par la Confédération (PA 2014 – 2017).

- Repérage des unités d'élevage par géoréférencement

A la demande de l'Office vétérinaire fédéral, afin d'améliorer la traçabilité du bétail, les principaux bâtiments d'élevage ont fait l'objet d'un recensement particulier, par des relevés cartographiques, y compris pour la localisation des ruchers.

Viticulture

Réglementation vitivinicole projetée

L'Office fédéral de l'agriculture a constaté que certaines exigences relatives à l'AOC des vins issus du vignoble du Vully sont réglées de manière différente dans les cantons de Fribourg et de Vaud. Pour ces motifs, il a refusé d'inscrire l'AOC Vully dans le répertoire suisse des AOC et demandé aux deux cantons de rechercher une solution commune pour fixer les critères d'une AOC Vully "transcantonale".

Pour ce faire, les Conseillers d'Etat fribourgeois et vaudois en charge de la viticulture ont institué un groupe de travail interne aux administrations respectives, chargé d'accomplir les études en vue d'harmoniser les règles donnant droit à l'AOC Vully pour et dès la récolte 2011.

Formation professionnelle agricole

Haute Ecole Spécialisée en Agronomie (HESA) à Zollikofen

Cette école, créée sous le régime d'un concordat intercantonal de tous les cantons suisses, doit adopter un statut similaire à celui des autres HES. Le canton de Berne a accepté de l'intégrer dans sa haute école cantonale. Le concordat sera dissout. Des travaux de mise à niveau (entretien lourd et modernisation) des bâtiments sont effectués en vue de la remise de l'établissement au Canton de Berne. Tous les cantons participent au financement de l'opération et pour Vaud, qui est l'un des plus grands cantons agricoles, la participation est de 1'563'000 Fr., crédit que le Grand Conseil a accepté par le décret du 16 novembre 2010.

Organisation de la formation professionnelle agricole

L'entrée en vigueur quasiment simultanée des dispositions cantonales sur la formation professionnelle et de la loi cantonale sur l'agriculture vaudoise a pour conséquence une clarification et une simplification de la répartition des tâches et des compétences entre le DEC-SAGR et le DFJC-DGEP. La nouvelle loi sur la formation professionnelle implique, comme pour les autres professions, la reprise par l'Etat de certaines activités, en particulier pour la surveillance de l'apprentissage, alors que d'autres relèvent des organisations professionnelles (cours interentreprises). Cette redistribution entre le SAGR et Prométerre a été préparée en automne 2010 pour entrer en vigueur le 1er février 2011.

Promotion

Filières agro-alimentaires

Le mandat de la 2ème étape de l'étude Filagro a été délivré à agridea pour les produits suivants : légumes, pommes de terre, vins, viande ovine et volailles.

Saignelégier 2010 - Canton de Vaud hôte d'honneur

Le SAGR a participé très activement à l'organisation d'une digne représentation vaudoise de l'agriculture, de ses produits et des milieux du cheval au Marché-Concours des chevaux de Saignelégier.

Sources d'informations complémentaires

Agriculture

- Pour tout renseignement complémentaire, info.sagr@vd.ch ou Service de l'agriculture, Avenue de Marcelin 29a, 1110 Morges, tél. 021/316 62 00, fax 021/316 62 07.

Economie rurale

a) Filières agro-alimentaires

- Rapport "Valorisation des produits des filières agricoles vaudoises" (agridea, mai 2010) - 1ère étape Etude Filagro.

b) Economie alpestre

- Gest'Alpe Info (avril et novembre 2010).

Cultures spéciales

Arboriculture

- rapport phytosanitaire annuel

Ce document peut être obtenu sur demande auprès de la Station cantonale d'arboriculture, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges, tél. 021 557 91 85, fax 021 557 91 80. E-mail : station.arboriculture@vd.ch

Culture maraîchère

- Rapport phytosanitaire annuel
- Site internet www.legumes.ch

Le rapport susmentionné peut être obtenu auprès de l'Office central vaudois de la culture maraîchère (OCVCM), av. de Marcelin 29, 1110 Morges, tél. 021 557 93 93, fax 021 557 93 99, E-mail : info@legumes.ch

Viticulture

- Brochure "Registre cantonal des vignes 2010"
- Brochure "Contrôle officiel de la vendange 2010"
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2010 (paraît au début avril 2011)
- Rapport phytosanitaire 2010

Ces documents sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud : <http://www.vd.ch/fr/themes/economie/viticulture>

Ils peuvent également être obtenus sur demande auprès de l'Office cantonal de la viticulture, case postale 849, 1110 Morges 1 (Tél. n° : 021 / 557 92 68 - E-mail : info.ocv@vd.ch).

Formation professionnelle agricole, Agrilogie

- Informations complémentaires : www.agrilogie.ch
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel
- Rapport annuel d'Agrilogie Grange-Verney, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Grange-Verney
1510 Moudon
Tél 021 / 995 34 34
Fax 021 / 995 34 30

- Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Marcelin
Avenue de Marcelin 29
1110 Morges
Tél. 021 557 92 50
Fax 021 557 92 51

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF

- Informations complémentaires : www.cemef.ch
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

CEMEF
Chemin de Grassey 1
1110 Morges
Tél 021 / 557 90 90
Fax 021 / 557 90 91

Groupes de prestations
307.0 Administration générale

307.0 Administration générale

Gestion et administration.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

307.1 Formation continue et information aux partenaires

307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur le plan des procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

Groupes de prestations
307.2 Appui juridique

307.2 Appui juridique

Concevoir, appuyer et conseiller.

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Eventuellement cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

Groupes de prestations
307.3 Aménagement communal

307.3 Aménagement communal

Aménagement communal

Descriptif

1) AMENAGEMENT COMMUNAL

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département du DEC.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

Groupes de prestations
307.4 Aménagement cantonal et régional

307.4 Aménagement cantonal et régional

Aménagement cantonal et régional (ACR).

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

Groupes de prestations
307.5 Groupe opérationnel des pôles

307.5 Groupe opérationnel des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

Groupes de prestations
307.6 Hors zone à bâtir

307.6 Hors zone à bâtir

Hors zone à bâtir (HZB)

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Tribunaux.
- Requérrants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

Groupes de prestations
307.7 Améliorations foncières

307.7 Améliorations foncières

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

Descriptif

1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préavisier les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

3) GESTION FONCIERE

Morcellement et faisabilité foncière

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).

Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.

- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Événements marquants, évolutions significatives

Sur le plan organisationnel

La mise en œuvre progressive depuis 2008 du Plan directeur cantonal, les projets étudiés dans les cinq agglomérations du canton, la pression liée à l'accroissement démographique et à l'arrivée de nouvelles entreprises ainsi que les cartes de dangers naturels ont des répercussions importantes sur le service.

En effet, le PDCn et d'autres mesures comme les dangers naturels introduisent de nouvelles règles qui doivent être intégrées dans les plans d'affectation communaux. L'accompagnement et le contrôle de ces plans ont généré une augmentation sensible du nombre de dossiers et de leur complexité (vérification de la prise en compte du PDCn). L'augmentation de la charge de travail va se poursuivre ces prochaines années en raison des révisions des plans d'affectation et de l'avancement des projets d'agglomération.

1. **Aménagement communal (AC)** : La coordination des différents intérêts et l'augmentation du nombre de projets de planification étudiés par les communes et les particuliers a pour conséquence que de nombreux mandats sont confiés à des professionnels insuffisamment expérimentés ou compétents avec à la clé des répercussions sur la qualité des dossiers produits qui oblige l'ACV à de longs et fastidieux rapports d'examen souvent mal compris par les municipalités.
2. **Hors zone à bâtir (HZB)** : Même si le travail n'est pas encore totalement abouti, le retard dans l'examen des dossiers est partiellement résolu.
3. **Groupe opérationnel des pôles (GOP)** : En 2010, le GOP a continué à participer de manière conséquente à l'accompagnement des projets des pôles et poursuivi la démarche de réactualisation des sites en coordination avec les planifications directrices supérieures (plan directeur régional, projet d'agglomération, schéma directeur intercommunal). Le GOP a préparé le "Rapport sur l'actualisation de la politique des pôles de développement (PPDE)". Après information et coordination avec les associations régionales et les autres services de l'ACV, le Conseil d'Etat a soumis ce rapport pour consultation en décembre 2010. Le rapport de la politique des pôles décrit l'évolution de la politique dès 1997, la nouvelle politique des pôles (cadre, enjeux et objectifs), l'organisation, les actions à mettre en place et définit les sites stratégiques d'intérêt cantonal.
4. **Aménagement cantonal et régional (ACR)** : Adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre et par le Conseil d'Etat le 24 novembre, la première adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) a été transmise au Conseil fédéral pour approbation début décembre 2010. Le Conseil d'Etat a signé en novembre 2010 des Accords sur les prestations engageant le Canton et la Confédération ainsi que des Protocoles additionnels aux conventions de 2007 entre le Canton et les communes pour la mise en œuvre des projets d'agglomération de 1ère génération pour les agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG, co-signature avec le Canton de Genève), Lausanne-Morges (PALM) et yverdonnoise (AggloY). D'autre part, les études des projets d'agglomération de 2ème génération du PAFVG et du PALM ont débuté. Un document cadre est en cours d'élaboration pour AggloY. Les études du projet d'agglomération de 1ère génération de l'agglomération du Chablais (Chablais Agglo) se poursuivent, tandis que celles du projet d'agglomération Riviera/Veveyse/ Haut-Lac (Agglo Rivelac) ont démarré.
5. **Améliorations foncières (AF)** : La modification de la LAF a été adoptée en 2010. Quant au projet d'EMPD accordant un crédit cadre de CHF 32 MIO en vue de financer les subventions cantonales pour les années 2011 à 2014 a été élaboré et transmis au Grand Conseil. En termes d'investissements totaux, la division a continué, en 2010, à participer de manière conséquente à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF représentant environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. La poursuite des activités des 16 syndicats de terrain à bâtir en activité permettra la mise sur le marché de 3'100 logements. Plusieurs nouvelles études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir ont été lancées en 2010.
6. **Le SDT dans son ensemble** : Les différentes divisions du SDT ont encore dû faire face à plusieurs changements de collaborateurs suite à des départs à la retraite, des maladies de longue durée, maternité et à des diminutions de taux d'activité de la part de certains collaborateurs engendrant des redistributions de tâches avec rocares.
7. **Politique cantonale en matière de développement territorial** : A cet égard, il convient d'évoquer certains gros chantiers :
 - Le Conseil d'Etat a adopté le projet de modification de la LLavaux. Ce projet de loi répond à la motion du député Vincent Chappuis et à certaines demandes des communes liées aux infrastructures publiques sans remise en cause des principes de protection. Globalement, il y a une diminution des terrains constructibles. Une commission consultative est proposée pour faciliter la mise en œuvre de la loi dans la pratique. Le projet a été transmis au Grand Conseil. La Commission parlementaire désignée pour l'examiner poursuivra son travail en 2011.
 - Concernant la démarche de modification de la LATC, une Commission extraparlamentaire a été nommée par le Conseil d'Etat en 2009. Les organismes particulièrement concernés par les modifications y sont représentés. Elle a siégé du 14 décembre 2009 au 17 décembre 2010 (8 séances) en abordant de nombreux thèmes (légistique matérielle) et en examinant un avant-projet de modification légale (légistique formelle).
 - Pour le financement par les propriétaires des frais d'infrastructures générales (motion Haldy) deux projets de lois ont été soumis au Grand Conseil par le Conseil d'Etat qui les a adoptés le 9 juin 2010. Il s'agit de la modification de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956 / LICom (RSV 650.11) et de la modification de la loi sur les impôts directs cantonaux / LI (RSV 642.11). La

Commission parlementaire désignée pour examiner le projet a siégé le 17 août 2010 et a accepté la réponse donnée à la motion Haldy telle que modifiée et recommande au Grand Conseil l'entrée en matière. Le Grand Conseil prendra sa décision sur cet objet début 2011.

- Enfin le SDT a notamment collaboré aux réflexions sur :
 - **le projet de 3^{ème} correction du Rhône**, qui comprend également le projet de barrage Massongex-Bex-Rhône,
 - **les dangers naturels** : Dans l'attente de la finalisation des cartes de dangers naturels, les groupes de travail interservices définissent les modifications à apporter aux législations et les principes de transcription des dangers et des risques naturels dans les plans d'affectation du territoire.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

En 2010, le service du développement territorial (SDT) a été impliqué dans de nombreux projets que ce soit au stade de leur élaboration, de leur mise en oeuvre ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire que pour les améliorations foncières. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

Plan directeur cantonal (PDCn) : Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont procédé à une première adaptation du PDCn, entré en vigueur en 2008, notamment en ce qui concerne les agglomérations et les candidatures des parcs régionaux. Cette adaptation introduit notamment une carte de synthèse du PDCn au 1:100'000. Adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre 2010 et par le Conseil d'Etat le 24 novembre 2010, la première adaptation du PDCn a été transmise au Conseil fédéral pour approbation. Les travaux préparatoires du premier rapport sur le développement territorial et de la deuxième adaptation prévus pour la fin de la législature ont en outre débuté en septembre 2010 en partenariat avec les services cantonaux et les partenaires externes portant les mesures du PDCn. La Commission d'application du PDCn a terminé la rédaction d'un guide destiné à aider les communes à mettre en oeuvre les mesures A11 et A12 concernant le dimensionnement de la zone à bâtir. Ce guide sera présenté en conférence de presse en 2011. <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/>

La Commission des rives du lac a examiné de nombreux dossiers de construction et de planification dans le périmètre des différents plans directeurs des rives ou en bordure de rive, notamment: Travaux réalisés par la Fondation des Moulins de Rivaz; PPA Tatiana – Colovray, communes de Nyon et Crans; PPA Port du Torry, commune de Tannay; plan directeur régional, région de Nyon; schéma directeur de l'Est lausannois; divers projets de densification à Pully; projet de construction à St-Prex; diverses demandes de pontons et autres ouvrages sur le domaine public du lac.

Autres projets cantonaux

Surfaces d'assolement (SDA) : Une nouvelle mise à jour de l'inventaire des SDA a été établie selon les données au 31 décembre 2009. Cette géodonnée est désormais également disponible sur GeoPlaNet depuis début septembre 2010. La modification de la fiche F12 fait partie intégrante de la 1^{ère} adaptation du PDCn.

Installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) : Pour 2010, l'étude concernant la stratégie cantonale pour les ICFF est en voie de finalisation. Une fiche concernant cette thématique sera intégrée dans la 2^{ème} adaptation du PDCn au 1^{er} semestre 2011. Parallèlement, différentes études "test" ont été réalisées, dont celle du PALM qui est la plus aboutie. Elles permettent d'ajuster les critères ainsi que la typologie. Ces modifications seront intégrées à la stratégie cantonale qui sera finalisée en 2011.

Paysage de l'habitat historiquement dispersé de la Haute - Broye : Suite à la consultation des communes et des services cantonaux, le rapport final a été validé. Une étude destinée à généraliser la méthode de travail pour l'ensemble du territoire de l'habitat historiquement dispersé a débuté.

Stratégie cantonale pour les résidences secondaires : Suite à la parution du guide pour la planification directrice cantonale des résidences secondaires par l'ARE en mai 2009, en collaboration avec le SELT, le SDT a engagé en 2010, un mandat pour la définition d'une politique cantonale en matière de résidences secondaires. Celle-ci sera intégrée dans la 2^{ème} adaptation du PDCn et sera prise en compte dans la modification de la LATC.

Projets d'agglomération

Le Conseil d'Etat a signé les Accords sur les prestations engageant le Canton et la Confédération ainsi que des Protocoles additionnels aux conventions de 2007 entre le Canton et les communes pour la mise en oeuvre des projets d'agglomération de 1^{ère} génération pour les agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG, co-signature avec le Canton de Genève), Lausanne-Morges (PALM) et yverdonnoise (AggloY). Le détail l'avancement de chacun des cinq projets est présenté ci-après.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ALM)

Le mandat pour l'élaboration du PALM 2^{ème} génération (PALM 2012) a été attribué pour un dépôt de dossier auprès de la Confédération fin juin 2012. Deux conférences d'agglomération ont eu lieu en 2010.

Mandat d'étude Environnement, Nature et Paysage : Une évaluation environnementale stratégique et une étude "Parcs, nature et paysage" sont en cours. Un atelier public "Parcs, nature et Paysage dans l'agglomération Lausanne-Morges" a eu lieu et un mandat de coordination avec l'étude "Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage" du SDNL a été attribué. Les résultats des études seront intégrés dans le PALM 2012.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (AFVG)

Le mandat du PAFVG 2^{ème} génération (PA2) a été attribué en été 2010. L'équipe de projet du PAFVG et les mandataires ont organisé une série de rencontres avec les groupements des acteurs locaux afin d'établir une concertation élargie pour le diagnostic et l'élaboration du

concept territorial (phases 1 et 2 du PA2). Concernant le territoire vaudois, les mandats pour les Lignes directrices Gex-Nyon et le PACA Genève-Rolle ont été attribués. Le premier est en phase finale d'élaboration et le deuxième fait l'objet d'une coordination étroite avec le PA2.

Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY)

Les concepts thématiques (TIM, stationnement, mobilité douce et paysage, TP) ainsi que les concepts géographiques ont été finalisés et les avant-projets des "paquets de mesures" ont été transmis à Berne début 2010. Le SDT a continué à suivre les projets engagés, à savoir le concept géographique Yverdon Sud, l'élaboration d'un masterplan "traversée centre" (en voie de finalisation) ainsi que l'organisation d'une étude-test sur le secteur Chamard – Châtelard. Cette étude a toutefois été suspendue suite à un avis négatif de la commune de Montagny-près-Yverdon. L'élaboration du cahier des charges pour le projet d'agglomération de 2^{ème} génération est en cours. www.aggloY.ch

Projet d'agglomération de la Riviera / Veveyse /Haut-Lac

En 2010, les études du projet d'agglomération Rivelac ont démarré. Le SDT a contribué à l'élaboration du cahier des charges et a géré l'appel d'offre. Le chef de service du SDT étant mandant au nom du Copil, le service assure des liens constants avec le mandataire. Fin 2010, une première version du rapport intermédiaire a été remise par le mandataire. Le dossier définitif de 1ère génération sera déposé auprès de la Confédération en décembre 2011.

Projet d'agglomération du Chablais

2010 a consisté à conforter le diagnostic, les enjeux et premiers scénarios, à élaborer les concepts du projet d'agglomération et les premières mesures, le tout figurant dans un rapport intermédiaire remis à la Confédération fin 2010. Une 2^{ème} plaquette d'information et un forum rassemblant techniciens et élus des communes et des deux cantons ont été réalisés. Le dossier définitif de 1ère génération sera déposé auprès de la Confédération en décembre 2011.

Planifications directrices régionales

Le volet stratégique du PDRN a fait l'objet d'un examen préalable des services cantonaux et, pendant l'été, a également été soumis aux communes pour préavis. Cette planification a fait l'objet d'une consultation publique en automne. En parallèle, un examen complémentaire a été effectué par le Canton. Le PDRN a été révisé en fonction des remarques de l'examen complémentaire cantonal et des observations émises pendant la consultation publique. Le document modifié fera l'objet d'une procédure d'adoption par les communes pendant le premier semestre 2011 puis sera soumis au Canton pour approbation. Les travaux concernant le volet opérationnel ont débuté en novembre 2010 et serviront de référence à l'identification de mesures du PAFVG 2ème génération.

PDR intercantonal de la Broye

Durant l'année 2010, des compléments ont été apportés au PDR afin qu'il réponde aux exigences des cantons, ceci suite à leurs remarques lors de l'examen préalable. Les thématiques des zones d'activités ainsi que celle concernant les centres locaux ont été retravaillées. Une étude complémentaire sur le paysage a été menée. La structure de projet a été modifiée par l'intégration du Chef du département de l'économie dans le groupe de coordination (COPIL). Les travaux complémentaires se sont terminés à la fin de l'année 2010. Il est vite apparu que les résultats des études engendraient des contraintes supplémentaires dans le PDR ce qui a nécessité de nombreuses discussions. Le dossier sera soumis pour consultation publique en 2011.

PDR région Gros de Vaud

Le projet a été défini en 2010 et les études engagées en fin d'année. Elle a conduit à la mise en place des structures de projet ainsi qu'à l'attribution d'un mandat pour l'élaboration du PDR. Une stratégie de communication est en cours d'élaboration.

Planification régionale dans le district Lavaux-Oron

Une démarche visant à lancer les réflexions sur la planification régionale a été présentée lors de la séance des syndicats de novembre 2010. Un groupe de travail destiné à élaborer un document cadre a été constitué.

PDR District de Morges

Un document cadre est en cours d'élaboration. Celui-ci devra être validé par les parties concernées début 2011.

Réactualisation des sites stratégiques

L'année 2010 s'est caractérisée par la poursuite des actions partenariales d'actualisation et de valorisation des sites stratégiques. Le bilan de ces actions figure dans le rapport d'actualisation des pôles de développement de décembre 2010. Voici en résumé les principales actions menées en 2010, réparties par associations régionales :

- **Aigle région** : études-test et plans d'action, infrastructure et instruments de planification et finalisation du PDL de Villeneuve gare,
- **Lausanne Région** : participation et soutien au concours d'urbanisme "morphologie urbaine et espaces publics" pour le secteur En Dorigny sur Chavannes-près-Renens, préparation d'une démarche de valorisation du secteur "Côtes de la Bourdonnette", finalisation

du PDL Arc-en-Ciel, accompagnement du PDL intercommunal de Malley, processus de valorisation du site de Vernie-Crissier, lancement d'un PDL pour le site Vallaire-Venoge, étude préliminaire de faisabilité sur la densification du site du Biopôle puis lancement des démarches de modification du PAC Vennes en novembre 2010,

- **Région Nyon** : finalisation du PDL de Coppet Gare avec étude AF-AT, de la conception directrice de la route de distribution urbaine - RDU, chantier 1 du schéma directeur de l'agglomération nyonnaise, SDAN – participation aux réflexions sur la densification du secteur de la gare de Nyon, accompagnement des travaux pour la mise en œuvre du schéma directeur de Gland-Vich (SDGV) avec étude de réorganisation et de relocalisation des activités de la Balastière de Gland
- **ADNV** : finalisation du PDL du site d'Yverdon Gare Lac, de la modification du PPA du site d'Y Parc-PST en vue de sa densification, de l'étude de faisabilité AT-AF sur le site de Grandson-Poissine et évaluation du projet AvantiBois, suivi des mesures d'accessibilité en partenariat avec l'ADEOC pour le pôle logistique de Chavornay, réalisation d'études-test et d'ateliers participatifs pour le développement du site Orbe Sud,
- **ARCAM** : accompagnement de la modification du PAC de Littoral Parc, finalisation et adoption du PDL de Morges Gare Sud et élaboration en parallèle du PPA, modification du PPA du site des Câbleries de Cossonay,
- **ARDGV** : lancement de l'étude d'accessibilité rail-route pour les sites de Daillens et d'Eclépens, accompagnement des projets privés dans le site d'Aclens-Vufflens,
- **ARO** : démarches de valorisation sur les secteurs de Palézieux Gare, La Sauge et sous Gare, études foncières en vue du lancement des PPA sur les trois secteurs,
- **COREB** : suivi du dossier de développement de l'entreprise Nespresso à Avenches, des études pour la mise en place de l'Aéropôle de Payerne, de la stratégie de valorisation et de développement du centre de Payerne, élaboration d'une conception directrice et réalisation d'ateliers participatifs suite au concours Européen sur le site de Moudon et évaluation du projet AvantiBois,
- **Promove** : initialisation d'une démarche de partenariat sur le site de Vevey Centre pour le secteur nord de la gare.

Valorisation prospective

Soutien opérationnel du GOP dans des projets tels que : la gare de Renens, la démarche de création de nouveaux logements dans le quartier de Florissant, l'étude de localisation du dépôt de tram dans l'ouest lausannois, l'étude de relocalisation des terrains de l'agroscope Changins-Wädenswil à Prangins, l'étude pour le développement d'un Lignopôle (AvantiBois) dans le canton ou du développement de l'application "base de données terrains" mené par le SELT.

PDR région de Nyon (PDRN)

Groupes de prestations
56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).

Groupes de prestations
56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- Organisation et développement du mouvement Jeunesse+Sport.
- Gestion, exploitation et distribution du Fonds du sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Public.

Groupes de prestations
56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation et maîtres généralistes CYP+CIN.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).

Groupes de prestations
56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Contribuer à l'accueil de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT).
- Swiss Olympic.

Groupes de prestations
56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Activités principales

... le sport à l'école

Les activités motrices sont importantes, voire irremplaçables dans le développement de l'enfant et de l'adolescent. S'agissant de l'éducation physique et sportive à l'école, le SEPS joue un rôle primordial dans la fixation des objectifs qu'il émet et coordonne au travers de contenus basés sur des manuels édités par la Confédération, dans l'édition des mesures de sécurité, dans le contrôle de la conformité et de la qualité de l'enseignement de l'EPS notamment.

... le sport associatif

Le secteur Sport associatif entretient de nombreux contacts avec les instances sportives et participe activement au développement des activités sportives, dans le domaine de la formation, de l'organisation et de la gestion des associations ou clubs sportifs. En outre, il contribue au développement du sport dans le canton en coordonnant, avec Swiss Olympic et les autres cantons, le suivi de nouvelles activités sportives. De plus, par l'administration et le contrôle du Fonds du sport, le secteur associatif répartit dans les milieux sportifs la part des bénéfices de la Loterie Romande et du Sport-Toto attribuée au canton.

... le mouvement Jeunesse+Sport

Jeunesse+Sport, programme national de sport dirigé conjointement par la Confédération et les cantons, vise à promouvoir l'activité sportive des jeunes de 10 à 20 ans, dans les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse, les écoles et autres groupements. J+S permet de relever ce défi en garantissant notamment des prestations de formation et perfectionnement des moniteurs et des coaches J+S (organisation de cours), de publication de documents didactiques, de prêt de matériel et d'aide financière à l'organisation d'activités.

... le secteur des constructions

Tous les équipements sportifs découlant d'une obligation légale ou ouverts au public sont examinés par le secteur des constructions scolaires du SEPS. Celui-ci met également ses compétences à disposition pour des dossiers moins courants, tels ceux de constructions sportives du type international et d'importance nationale ou internationale.

... les fédérations internationales

Le Service de l'éducation physique et du sport a pour mission de favoriser l'accueil et l'implantation durable des Fédérations internationales de sport en pays de Vaud.

Bien plus qu'un simple rattachement géographique, il s'agit d'offrir aux Fédérations internationales de sport un lieu propice à leur croissance et à leur rayonnement.

Il participe aussi à l'obtention et l'organisation de manifestations sportives internationales.

Le SEPS en 2010, c'est :

Sur le plan interne

- L'autonomisation des activités liées au Fonds du sport

La publication

- d'un calendrier du fair play en collaboration avec le dessinateur Christophe Bertschy
- du rapport de gestion de la commission cantonale du Fonds du Sport
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- de deux numéros de la revue "Espaces Pédagogiques"
- d'une lettre d'information aux clubs vaudois "VD-Sport Info"

La mise sur pied

- de la traditionnelle soirée du Mérite sportif vaudois, en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive) qui s'est déroulée à Bussigny et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant

sportif et le club sportif de l'année 2010, ainsi que la remise d'un prix Fair-play.

- du tournoi de football des services de l'administration cantonale en lien avec la Coupe du Monde 2010.
- du soutien technique du tournoi de football des parlements cantonaux.

L'organisation et la direction

- de 12 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 82 cours J+S regroupant 1'957 participants (25 cours de formation de moniteurs pour 530 participants, 4 cours de formation de coaches donnant la possibilité à 135 participants d'exercer cette fonction, 5 cours de perfectionnement de moniteurs pour 209 participants, 45 cours de perfectionnement de coaches pour 1'008 participants, 3 cours de prévention "Toxicomanie, alcool, dopage" pour 75 cadres).

La supervision

- de 768 camps sportifs scolaires concernant 20'055 élèves
- du sport scolaire facultatif pour 19'100 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases et apprentis des écoles professionnelles
- de plus de 2'600 activités organisées sous l'égide de J+S pour plus de 46'800 jeunes
- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans plus de 150 établissements scolaires
- d'une vingtaine de compétitions scolaires cantonales

La conduite de nombreux dossiers parmi lesquels

Dans le secteur scolaire :

- la gestion du site "Ressources pédagogiques"
- la promotion et le soutien d'actions scolaires concernant l'Euro M17 féminin à Nyon
- la présentation de fiches d'éducation physique créées par le SEPS à l'attention des maîtres généralistes.
- la poursuite de l'étude et mise en application de divers projets liés à l'harmonisation scolaire (HARMOS, PER, qeps.ch)
- la mise en place d'actions permettant de palier au déficit d'enseignement de la natation dans l'école vaudoise et d'enseignement de l'EPS dans les gymnases et les écoles professionnelles à plein temps (=/= formation duale)
- l'acquisition de 620 podomètres permettant aux établissements scolaires vaudois de mener des actions de sensibilisation

Dans le secteur du sport associatif :

- la rédaction et la diffusion d'une lettre d'information annuelle pour les 1'450 clubs sportifs vaudois : VD-Sport Info.
- la mise en place du nouveau statut juridique du Fonds du Sport sous forme de fondation.
- l'organisation et la conduite de la rencontre annuelle des associations sportives vaudoises.
- avec la collaboration du SIPAL, le concours relatif à la construction de la Maison du sport vaudois à Leysin financée par la Fondation "Fonds du sport vaudois".
- la conduite de projets en lien avec les championnats d'Europe féminin -17 ans de football
- l'étude du projet du coordinateur vaudois "Cool and Clean" de l'office fédéral du sport (OFSPD).
- les travaux de la Commission cantonale du Fonds du sport puis du Conseil de la Fondation "Fonds du sport vaudois" (dès le 1er octobre).

Dans le secteur du sport international :

- l'arrivée de trois nouvelles organisations sportives internationales, à savoir la Fédération Internationale de Judo, la Fédération Internationale de Golf et l'Association des Comités Nationaux Olympiques
- les diverses actions de promotion menées conjointement par le Canton et la Ville de Lausanne lors des Jeux olympiques de Vancouver et lors du 1er Congrès City Events à Bruxelles
- une implication importante du SEPS dans le comité de direction et d'organisation de la World Gymnaestrada qui se déroulera à Lausanne en 2011
- le lancement d'un groupe de travail composé de représentants du Canton, de la Ville de Lausanne et du Comité International Olympique, destiné à déterminer les axes d'une politique d'extension du Cluster Sport

Dans le secteur Jeunesse+Sport

- l'introduction du programme J+S Kids, extension du programme Jeunesse+Sport aux enfants de 5 à 10 ans, avec la mise sur pied des premiers cours vaudois de formation

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

- La mise en oeuvre de la gestion de la Maison du sport vaudois à Leysin
- La collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois"

Autres informations en lien avec le service

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons aux lecteurs de se rendre sur le [site internet du Service de l'éducation physique et du sport](#).

Par ailleurs, les publications du service sont disponibles au moyen de [ce lien](#).